



Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le 17/03/23

ID : 031-213104219-20230315-DEL2023\_01\_07-DE



Folio 2023-1

<b>REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE</b>			<b>EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PINS-JUSTARET</b>	
<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>			<b>SEANCE du 15 mars 2023</b>	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-trois et le quinze mars à dix-huit heures trente Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.	
27	27	25		
<b>DATE DE LA CONVOCATION</b>				
09 mars 2023				
<b>DATE D’AFFICHAGE</b>				
09 mars 2023				

**Etaient présents**

Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, PEREZ, COMBA, ABADIE, LAFONT, RAHIN, PRADERE, VIOLTON, BESOMBES

Messieurs GUERRIOT, ORTIGOZA, GAROUSTE, RENOUX, BONTEMPS, CARRIERE, MIJOLE, PERON, MORANDIN, CHARRON, BERGONZAT

**Procurations**

Mme SAUVAGE avait donné procuration à M. ORTIGOZA

Mme BEGUE avait donné procuration à M. CHARRON

**Absents**

Mme MARTY

M. PIRIOU

M. GOUSSET

Mme MARTIN-RECUR a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (24 voix pour).

**DELIBERATION N°2023-01-07**

**Espace Pins et Jeunes – Convention tripartite avec les Foyers Ruraux et l'association Jeunesse et Loisirs du Haumont**

Par délibération du Conseil Municipal du 6 avril 2022, le Conseil Municipal avait approuvé et autorisé le Maire à signer une convention avec les Foyers Ruraux pour la gestion de l'Espace Pins et Jeunes à compter du 1<sup>o</sup> juillet 2022.

Il avait été indiqué à l'époque que l'objectif était à terme d'aboutir à une convention tripartite avec, d'une part les Foyers Ruraux et d'autre part un partenaire associatif local ayant vocation à porter la structure et à lui permettre d'être en contact étroit avec le tissu associatif de la Commune.

L'APEPJV sollicité initialement, a renoncé à être ce partenaire en raison des contraintes que cela générerait pour sa propre activité, mais un groupe de parents issus de cette association a



Envoyé en préfecture le 16/03/2023

Reçu en préfecture le 16/03/2023

Publié le

17/03/23

Bien sûr  
Levraut

ID : 031-213104219-20230315-DEL2023\_01\_07-DE

Folio 2023-2

souhaité créer une nouvelle association destinée à piloter cette nouvelle activité. L'association Jeunesse et Loisirs du Haumont est ainsi née le 2 août 2022 avec pour but d'agir pour la jeunesse.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver et d'autoriser le maire à signer la nouvelle convention tripartite (Commune, Foyers Ruraux, Jeunesse et Loisirs du Haumont) pour la gestion de l'Espace Pins et Jeunes pour la période du 01/07/2022 au 31/12/2024. Le montant de la subvention annuelle de la Commune est évalué à 62 000 € annuels en base 2022. Cette convention viendra se substituer à celle signée au printemps 2022.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A la majorité (23 voix pour et 1 abstention PRADERE),

**APPROUVE** le projet de convention tripartite à passer avec la Fédération des Foyers Ruraux 31/65 et l'association Jeunesse et Loisirs du Haumont.

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à le signer.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 15 mars 2023  
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRICQ

